

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 29 MAI 2017 à 20H30**

**PRÉSENTS** : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline, RIVIERE Fabrice, GUILLEMOT Véronique SANVICENTE Frédérique, DELILLE Véronique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie, BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

**ABSENTS** : MERIENNE Frédéric, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

**SECRÉTAIRE** : FREMONT Jacqueline

Compte tenu de nouvelles informations reçues après l'envoi de la convocation pour la réunion de ce jour, Madame le Maire propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Convention de servitude ENEDIS

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de ce point.

**I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT**

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE**

Madame le Maire rappelle que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, comme c'est le cas pour VIMONT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette année l'indemnité de gardiennage église pour un montant de 120.97 €.

Cette somme est déjà imputée à l'article 6282 du budget 2017.

**III) URBANISME : REGLEMENTATION CLOTURES**

Vu les dispositions des articles R 421-2g et R421-12d du code de l'urbanisme, qui prévoient que les clôtures sont soumises à déclaration préalable à l'initiative des communes,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de soumettre l'édification d'une clôture à la déclaration préalable sur l'ensemble des zones AU, Ua, Ub et Ue

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer la déclaration préalable à l'édification d'une clôture sur la partie du territoire susmentionné de notre commune.

#### **IV) EXERCICE DE DROIT DE PRIORITE SUR CESSION DES PARCELLES I N°152, N°153 ET N°154**

Vu le projet de l'Etat de céder les parcelles sis à Vimont et cadastrées section I n°152, n°153 et n°154, supportant l'Eglise, propriété de la commune,

Vu l'application des articles L240-1 et L240-3 du Code de l'Urbanisme qui accordent aux communes ou à leur délégataire une priorité d'acquisition sur les projets de cession d'un bien de l'Etat,

Vu l'avis de la Division des Missions Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques, soumis aux dispositions précitées, notifié par courrier en date du 5 mai 2017, fixant la valeur domaniale de ce projet de cession à 100 €,

Considérant qu'il paraît opportun d'exercer le droit de priorité, afin de pouvoir aménager le parking devant l'église,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'exercice du droit de priorité sur le terrain appartenant à l'Etat, cadastré section I n°152, n°153 et n° 154, sis à Vimont, au prix estimé par la Division des Missions Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques de 100 €,
- d'autoriser Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Après délibération, le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

#### **V) CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS**

Dans le cadre du projet de passage de câble HTA souterrain chemin du Réage du Nord, ENEDIS a transmis à la commune une convention de servitude, puisque une parcelle est concernée par le projet. Les travaux ont pour objectif le remplacement de la ligne aérienne qui alimente le poste Tourbe de Bellengreville et seront réalisés par fonçage rue du général de Gaulle et par tranchée chemin de Béneauville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Vimont ;
- ↳ Autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant.

#### **VI) DIVERS**

- ↳ Madame le Maire donne lecture d'un courrier adressé au Maire et au Conseil Municipal par M. Nicolas ADAM, demeurant 5, route de Paris à Vimont. Il fait état de difficultés liées à la future construction d'une

maison sur une parcelle mitoyenne à la sienne. Madame le Maire rappelle qu'en matière d'urbanisme, après instruction des dossiers (demandes de permis de construire, déclarations préalables ...) par le service instructeur de la Communauté de Communes (SIMAU), a seule l'autorité et que le Conseil Municipal n'a pas vocation à délibérer sur les demandes. Il est informé de l'instruction de dossiers revêtant un intérêt particulier.

↳ Ecole de Bellengreville : pour la rentrée 2017

Tarif cantine

<u>Inscription régulière (1, 2, 3, ou 4 fois /semaine)</u>	
1 enfant	4,09 €
2 enfants	3,68 €
3 enfants	3,47 €
<u>Inscription occasionnelle</u>	
1 enfant	4,60 €
2 enfants	4,14 €
3 enfants	3,91 €

Tarif garderie

-2,40 € pour le matin ou le soir  
 -3,50 € pour le matin et le soir

↳ Circulation lotissement de la Madeleine : une réunion d'information s'est tenue le jeudi 18 mai 2017 à 14h30 en mairie, en présence du Major de gendarmerie, du Président du SMEOM, du Maire, des Adjoints et d'un Conseiller. Les principales préoccupations évoquées sont liées à la vitesse et à la signalisation suite à la nouvelle organisation de la circulation. Ces deux points seront résolus dès la réalisation du marquage au sol (devis déjà signé). Il a été convenu d'une nouvelle réunion dans quelques temps afin de tirer un premier bilan de tous ces changements.

↳ Pylône télécommunication: le fournisseur d'accès FREE Mobile a fait une demande de raccordement auprès du SDEC pour l'alimentation en basse tension du pylône déjà présent, afin de raccorder et sécuriser en fibres optiques son réseau 4G Mobile.

↳ Lotissement Val du Sémillon : lundi 22 mai a eu lieu la remise des clés aux locataires des quatre logements Partélios.

↳ Population communale : notre fichier population compte 862 habitants, dont 30 % de moins de 18 ans. Ce nombre est en décalage avec celui du recensement de L'INSEE (une fois tous les 5 ans).

↳ Commission travaux : mercredi 7 juin 2017 à 20h00

↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévu, la prochaine réunion se tiendra le lundi 10 juillet 2017.

Séance levée à 21h45

Délibérations du conseil municipal prise lors de la séance du 29 mai 2017 :

**N° 19/2017 Indemnités gardiennage église**

**N° 20/2017 Urbanisme : réglementation clôtures**

**N° 21/2017 Exercice de droit de priorité sur cession des parcelles I n°152, n°153  
et n°154**

**N° 22/2017 Convention de servitude ENEDIS**

FREMONT Jacqueline

